

Destinataire

Objet : courrier de la Direction du CESAME relatif à sa réorganisation territoriale

Date

28 novembre 2023

Service

Direction Générale

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son Projet d'Établissement 2022-2026, le Centre de Santé Mentale Angevin prévoit d'améliorer l'accès aux soins sur son territoire d'intervention (le Maine et Loire à l'exclusion des territoires de Cholet et Saumur).

A l'issue des travaux menés pour ce faire durant l'année écoulée, le redécoupage des différents secteurs de psychiatrie adulte (à partir de 18 ans) est désormais finalisé.

Ce nouveau découpage a pris en considération les limites de la précédente carte sectorielle de psychiatrie adulte (cf actuelle carte de sectorisation - annexe n°1). Le territoire couvert par le CESAME est ainsi réorganisé autour de 5 secteurs, selon une logique de continuité, intégrant les contours des communes nouvelles, afin de permettre une répartition plus équilibrée des patients et des usagers.

Cette nouvelle organisation sectorielle a pour but de fluidifier la prise en charge grâce à une meilleure lisibilité des structures au service de l'offre de soin de psychiatrie adulte. Elle doit également permettre au CESAME de faire face au mieux, comme les autres établissements sanitaires, aux besoins en ressources médicales et plus largement soignantes dans un contexte de pénurie.

Vous trouverez jointes les nouvelles cartes issues de cette re-sectorisation : sur le territoire départemental et sur le territoire d'Angers (annexe n°2), en 5 nouveaux secteurs dénommés comme suit :

Pour le pôle Maine : secteur Maine A, secteur Maine B

Pour le pôle Loire : secteur Loire 1, secteur Loire 2, secteur Loire 3

Cette nouvelle sectorisation sera effective à partir du **lundi 8 janvier 2024**.

Les relais de prise en charge des usagers actuellement dans la file active du CESAME ont débuté grâce aux équipes médico-soignantes des secteurs depuis le 20 novembre dernier, dans le souci de la continuité de soins de qualité.

Ces relais, qui ne pourront être finalisés en janvier, se poursuivront tout au long du 1^{er} semestre 2024 et autant que nécessaire afin d'accompagner au mieux nos usagers, et en interaction avec nos partenaires du parcours de soin.

Nous vous précisons ci-joint de façon schématique les coordonnées de la structure ambulatoire de référence qui correspond à votre commune d'appartenance, coordonnées utiles dans le cadre des prises en charge (annexe n°3).

Par ailleurs et dans l'attente de la refonte à l'œuvre de notre site internet, vous pourrez retrouver régulièrement, avec des degrés de précision croissants, les informations relatives à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation d'ampleur de nos soins sur notre site.

Ces éléments figureront à partir de la page d'accueil (<https://www.ch-cesame-angers.fr>) dans l'onglet Re-sectorisation 2024 :

Re-sectorisation 2024

Soyez assuré de notre détermination à maintenir une offre de soin de qualité. Je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Sainte Gemmes sur Loire, le 28 novembre 2023

Le Directeur Général

Benoît FOUCHER